

## Orac de l'Argonne ardennaise **Vos projets** avancent

**E**n Argonne ardennaise, l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce est animée par la 2C2A depuis un an et demi. 23 projets d'investissements ont déjà été

validés par le comité de pilotage, dont 18 portés par des artisans. D'autres dossiers peuvent faire l'objet de subventions avant la fin de l'opération, prévue le 28 août 2006.

À Bourcq, près de Vouziers, le garage Cosson a développé son atelier de pneumatique grâce à l'Orac. En 2005, l'entreprise a acheté une équilibruse pour le parallélisme et une machine séparant les pneus des jantes. Les subventions ont aussi permis d'acquérir un pont à quatre colonnes pour lever les véhicules et un système de diagnostic des pannes motos. Le garage Cosson a ainsi pu réaliser en une seule année « des investissements qui



À Bourcq, le garage Cosson a développé son atelier pneumatique.

auraient pu s'étaler sur deux ou trois ans ». La dépense totale s'élevait à environ 34 000 euros et les aides accordées atteignent près de 6 400 euros versés par l'État et la Région. En effet, deux dossiers succifs ont été présentés au comité de pilotage, et un troisième projet pourrait même être proposé.

### 20 % de subventions

Comme les vingt entreprises qui ont bénéficié de l'Orac, vous pouvez remplir un dossier de demande de subvention en contactant la 2C2A. Voici les critères d'éligibilité :

■ être installé dans les cantons de Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Machault, Mon-

thois ou Vouziers,

■ être immatriculé depuis plus de six mois et justifier d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 800 000 euros,

■ rénover ou agencer des locaux professionnels, mettre aux normes ou acheter du matériel d'équipement, acheter ou équiper des véhicules de tournées alimentaires, équiper ou mettre aux normes des véhicules ateliers,

■ investir entre 5 000 et 50 000 € HT pour votre projet. Après validation par le comité de pilotage, la subvention allouée sera de 20 % des investissements éligibles, soit 1 000 à 10 000 euros. Attention, votre dossier doit être déposé, complété et validé avant de commencer les travaux ou de passer commande du matériel.

Si vous avez déjà bénéficié de l'Orac sans dépasser le plafond de 10 000 €, vous pouvez proposer un nouveau projet au comité de pilotage. Ne tardez pas, l'Orac prendra fin le 28 août 2006 en Argonne ardennaise.